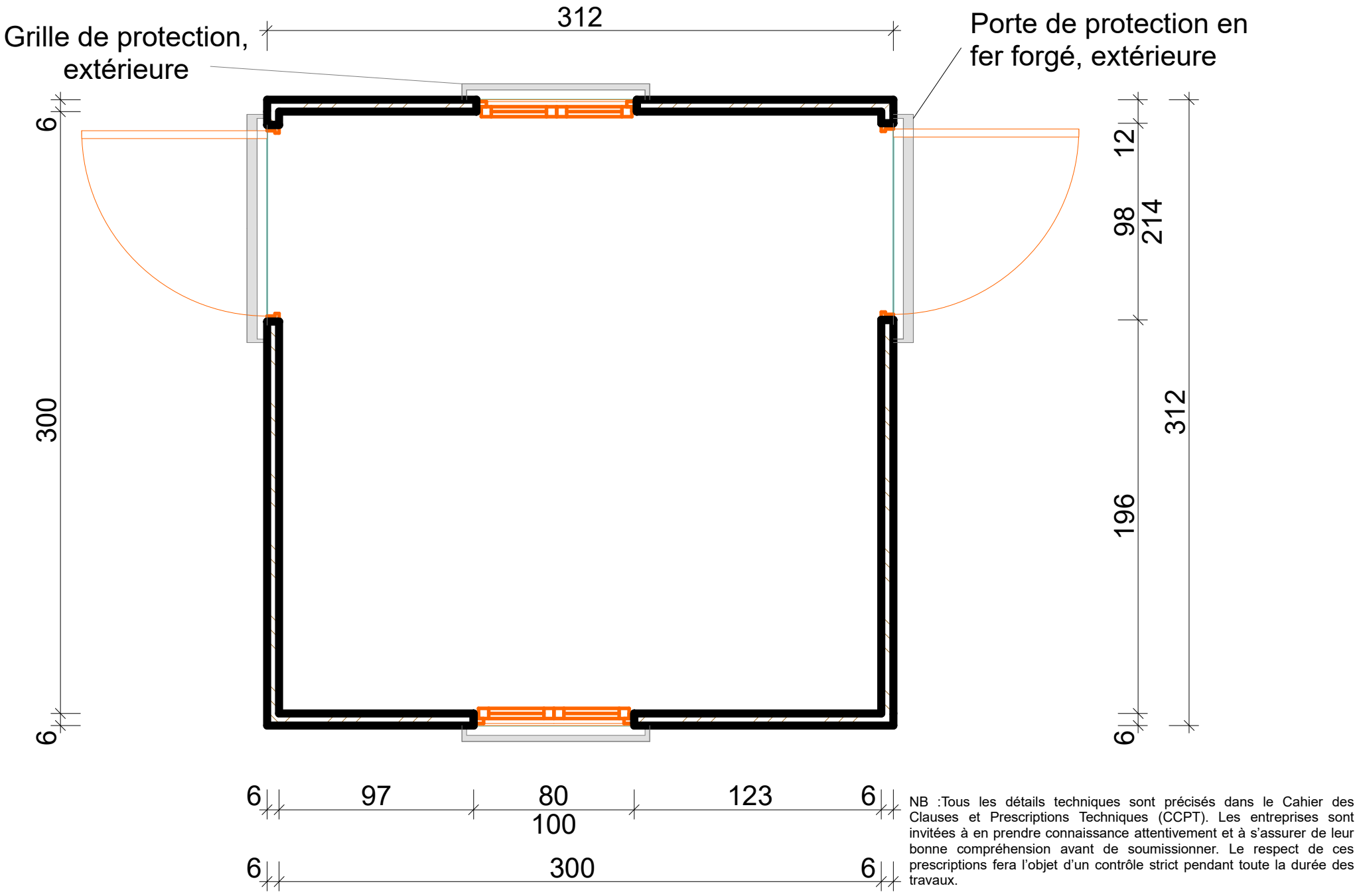

NB :Tous les détails techniques sont précisés dans le Cahier des Clauses et Prescriptions Techniques (CCPT). Les entreprises sont invitées à en prendre connaissance attentivement et à s'assurer de leur bonne compréhension avant de soumissionner. Le respect de ces prescriptions fera l'objet d'un contrôle strict pendant toute la durée des travaux.